

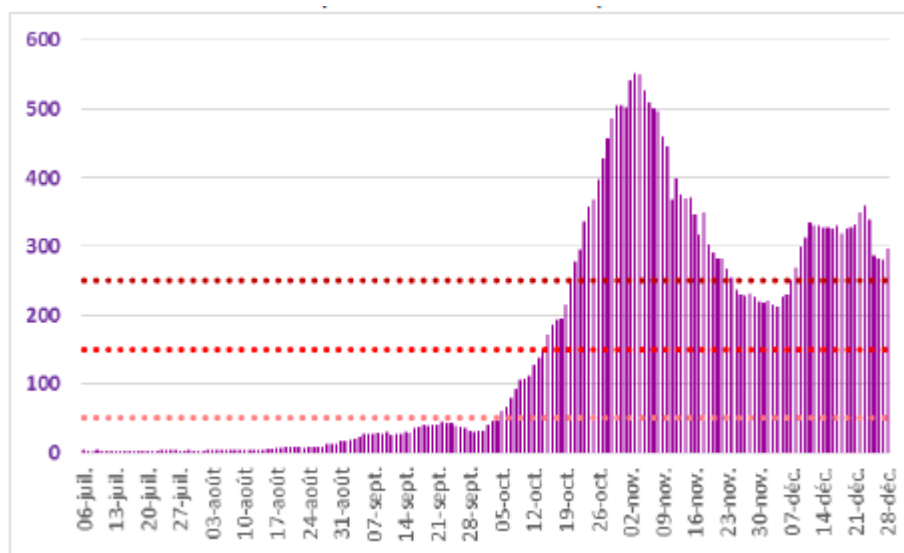
Avis de l'ARS Grand Est du 1^{er} janvier 2021 concernant la situation épidémique des Ardennes

Les indicateurs sanitaires publiés par Santé publique France dans ses points de situation épidémiologiques régionaux témoignent d'un taux d'incidence élevé dans les Ardennes.

Le 31 décembre 2020, le taux d'incidence s'établit à 296,4 cas pour 100 000 habitants et à 316 cas pour 100 000 habitants chez les personnes de plus de 65 ans dans les Ardennes. Pour rappel, ces taux étaient respectivement de 220,7 et 267,3 le 1^{er} décembre 2020.

Ces taux sont bien supérieurs à ceux constatés au niveau régional Grand-Est (respectivement 200,5 et 232) et au niveau national (respectivement 124,7 et 132).

Figure 1: Évolution taux d'incidence pour COVID-19 dans les Ardennes depuis le 6 juillet 2020 à la date du 28 décembre 2020 (source SIDEP).



Evolution en semaine 52 (source Santé Publique France) :

En semaine 52-20 (21-27 décembre), le taux d'incidence départemental tous âges est de 281 nouveaux cas / 100 000 habitants, en baisse par rapport à la semaine 51-20 (329 / 100 000). Ce taux est cependant difficilement comparable aux taux hebdomadaires précédents compte tenu du fait que l'activité analytique de la semaine 52-20 s'est concentrée sur 4 jours (21-24 décembre) et a atteint un niveau très élevé du fait de la campagne de tests renforcés sur la CA Ardenne Métropole (7148 personnes testées / 100 000 habitants contre 5671 / 100 000 en semaine 51-20). Du fait de l'activité analytique élevée, le taux de positivité est en baisse (3,9% contre 5,8%).



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Actuellement dans le département des Ardennes, 10 établissements accueillant des personnes âgées et 8 établissements sanitaires sont en situation de cluster. Par ailleurs, 31 autres clusters sont suivis au sein d'autres types de collectivités (établissement pour personnes handicapées, entreprises, milieu scolaire, services d'aide à domicile, milieu familial).

Ces indicateurs attestent d'une circulation du virus toujours très active, à un niveau élevé depuis maintenant plusieurs semaines, avec un impact direct sur les personnes de plus de 65 ans, à domicile et en EHPAD, et des flux important vers l'hôpital.

Répercussions sur le système de santé

L'activité Covid-19 des structures d'urgence et des services hospitaliers (dont soins critiques) présente une phase plateau élevée depuis plusieurs semaines. Le taux d'occupation en réanimation se situe au-delà de 80% depuis plusieurs semaines.

Les professionnels de santé ne sont pas épargnés par la COVID19, induisant de fortes tensions en ressources humaines au sein des établissements, alors que dans le même temps, la charge de travail liée au contexte COVID19 ne faiblit pas.

Cette situation a des répercussions sur la capacité du système de santé à poursuivre la prise en charge des patients non COVID nécessitant des soins aigus ou chroniques.

Les efforts actuels réalisés par les acteurs des entreprises, de l'éducation nationale, des autorités préfectorales, sanitaires et les municipalités s'avèrent insuffisants pour endiguer la circulation active du virus.

Une hétérogénéité de l'adhésion aux mesures barrières de protection individuelle (port du masque, respect de la distanciation sociale, utilisation de solutions hydro-alcooliques) et une augmentation des rassemblements propices aux comportements à risques, continuent d'être constatées.

Cette situation impose aux pouvoirs publics de prendre des mesures plus restrictives pour contenir la propagation d'une épidémie qui, à ce jour, a causé plus de 60 000 décès en France en dépit des mesures actuelles, et pour éviter de risquer de remettre le système de santé sous tension et d'avoir à adopter de nouveau des mesures ayant un coût économique et social élevé.

Compte tenu des différents éléments exposés ci-dessus, l'ARS Grand Est émet un avis favorable à toutes mesures prises par Monsieur le Préfet des Ardennes afin de réduire les situations de contamination.

P/ Le Délégué Territorial des Ardennes de l'ARS Grand Est
Le Délégué territorial adjoint

Nicolas LAMPIRE